



## Organisme de formation des professionnels de santé



## LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

Document créé en Mars 2022

[www.logotop.fr](http://www.logotop.fr)

Contacts Catherine AIRIAU 06 76 05 36 02

Bérangère BOURIN-DARCQ 0637 78 10 99 / Manon HEYTE-BOJKO 07 61 59 34 13

[logotopformation@gmail.com](mailto:logotopformation@gmail.com)

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

# Bienvenue

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions ! Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours

- 1) L'organisme de formation**
- 2) L'accessibilité de l'offre de formation « catalogue »**
- 3) Notre engagement qualité**
- 4) Les organisateurs, les formateurs**
- 5) Les méthodes pédagogiques**
- 6) Les moyens pédagogiques**
- 7) Les moyens techniques**
- 8) Nos références**
- 9) Notre engagement déontologique**
- 10) Le règlement intérieur applicable aux stagiaires (en annexe du livret)**

Merci de votre confiance et sachez qu'à toute étape de la formation l'équipe LOGOTOP est à votre disposition pour faire aboutir votre parcours de formation.

Une difficulté ? Un problème de mobilité ou de traitement des supports pédagogiques ? Nous tenterons de trouver une solution, nous vous invitons juste à nous le préciser en amont

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

## 1) L'organisme de formation

LOGOTOP est un organisme de formation concourant au développement des compétences spécialisées dans le domaine de la rééducation. Nous avons pour vocation d'accompagner les professionnels de santé à faire évoluer leurs pratiques.

L'équipe est composée de professionnels de santé à même de comprendre les besoins de leurs collègues en terme « d'outils » innovants et dont l'efficacité est prouvée par des études scientifiques.

L'équipe LOGOTOP recherche au niveau national mais également international les outils, méthodes de rééducation et les « importe » pour que les patients français puissent bénéficier des meilleures prises en soins dans leur pathologies respectives.

Devenez un rééducateur au top !!

## 2) L'accessibilité de l'offre de formation « catalogue »

Notre offre de formation est disponible sous différents formats :

- Sur papier, accessible par demande orale ou par mail
- Sur notre site internet [logotop.fr](http://logotop.fr)
- Sur les différents sites répertoriant les formations des paramédicaux (ANDPC, FIF-PL, orthomalin)
- Réseaux sociaux (facebook)

Nos formations sont conçues pour répondre à vos besoins. Les programmes et les tarifs sont transmis sur simple demande auprès de notre organisme.

Contact : [logotopformation@gmail.com](mailto:logotopformation@gmail.com) ou Logotop.fr ou 06 76 05 36 02

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

### 3) Notre engagement qualité

En tant que prestataire d'actions concourant au développement des compétences mentionnées à l'article L. 6313-1, LOGOTOP est en cours de certification QUALIOPF au titre de la catégorie « Actions de formation ».

A ce titre nous nous engageons à ce titre satisfaire aux 7 critères qualité de la formation professionnelle :

- 1° Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
- 2° L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations
- 3° L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre
- 4° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- 
- 5° La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
- 6° L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- 7° Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

## **Les 8 étapes de notre engagement :**

1- Connaissance de votre situation, l'expression de vos besoins.

Nous vous accompagnons dans l'identification et l'expression de votre besoin de formation en portant une attention particulière à votre situation, l'origine de votre demande, vos contraintes, vos moyens, vos freins, votre cadre de référence, les attentes des parties prenantes. Nous mettons tout en œuvre pour avoir une connaissance fine de votre contexte.

2- Reformulation écrite

Dans un souci d'établir une relation de confiance, à partir des éléments recueillis lors de nos échanges nous contractualisons nos engagements respectifs par le biais d'une convention de formation.

3- Validation de la proposition

Nous communiquons directement avec vous sur l'offre rédigée en s'assurant d'une compréhension partagée.

4- Préparation

Nous préparons l'action de formation en s'appuyant sur les référentiels d'activité et de compétences des métiers concernés. Nous construisons l'action par étapes progressives en élaborant un plan détaillé et séquencé qui sera communiqué aux acteurs concernés : demandeurs et bénéficiaires de l'action. Nous adaptons la structure, la stratégie, les contenus et les modalités aux activités et situations des stagiaires que nous prenons ainsi en compte pour élaborer des exercices, des cas, des illustrations motivant pour eux. Nous nous référons à des sources d'experts dans le domaine qui les concerne.

5- Réalisation

Nous prenons le temps de nous assurer que l'offre et le plan détaillé sont connus, compris et correspondent aux attentes des participants et acteurs concernés par l'action. Nous rappelons les engagements de confidentialité, de bienveillance partagée. La clarification des messages, le recentrage vers les exigences du client, la rigueur de la mise en œuvre me permettent de mener à bien l'action de formations. Nous sommes vigilants à la posture d'accompagnement de nos formateurs vers la réussite de l'action.

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

## 6- Vérifications, mesures

Avant : proposition et réalisation d'un pré-test permettant de juger du niveau d'expérience dans le domaine concerné

Pendant : vérification régulière du bon avancement de l'action par des exercices pratiques. Des temps d'échanges sont dédiés aux participants afin qu'ils puissent, si besoin être accompagnés lors de la formation et prévenir leur abandon.

A la fin : retour sur les objectifs de formation, les objectifs pédagogiques :

- Test d'évaluation post formation.
- Evaluations individuelles de satisfaction
- Libre expression, tour de table
- Incitation des stagiaires à s'engager sur un plan d'action, des objectifs de progrès suite à la formation

Après :

- Retour sur le plan d'action et les objectifs de progrès
- Echanges, retour d'expérience
- Réunion bilan avec les participants (si besoin)

## 7- Débriefing et évolutions post-action

- Synthèse, échange avec le commanditaire ou la partie concernée,
- Analyse de pratique, analyse du déroulement de l'action passée
- Identification des points à améliorer, formalisation sur un compte-rendu ou sur les documents de suivi.
- Mise à jour et amélioration pour faire évoluer chaque session, chaque renouvellement d'action ou de projet
- Perfectionnement par des lectures, des échanges avec des professionnels, des formations si nécessaire

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

## ✓ Évaluation de la qualité de la formation

Lors de la session, chaque module est évalué de manière formative (mises en situations) et/ou de manière sommative afin d'attester du niveau de connaissance acquis en fin de formation.

Nous demandons également à l'apprenant remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation.

Une attestation d'assiduité de fin de formation est remise à chaque apprenant. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances suite à l'évaluation sommative, si prévue par le programme.

Vous recevez, en fin de formation :

- L'attestation de fin de formation, dans tous les cas
- Le certificat de compétences, si envisagé
- La copie de la feuille d'émargement, sur demande

Un bilan annuel de la satisfaction des stagiaires est tenu à votre disposition sur demande : [logotopformation@gmail.com](mailto:logotopformation@gmail.com)

## ✓ Litiges et réclamations

Pour toutes réclamation vous pouvez nous contacter

Par mail [logotopformation@gmail.com](mailto:logotopformation@gmail.com)

Par téléphone 06 76 05 36 02

Vous pouvez contacter notre organisme certificateur dont les coordonnées sont accessibles sur notre site internet [logotop.fr](http://logotop.fr)

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

## 4) Les organisateurs/formateurs

**Catherine AIRIAU** orthophoniste, organisatrice et formatrice.

Titulaire d'un certificat de capacité d'orthophoniste et d'un DEUG de psychologie, son parcours professionnel comprend autant d'expériences riches au sein de structures de soins, d'hôpitaux publics qu'en cabinet libéral.

Soucieuse de proposer les prises en soins les plus efficaces et déçue par le contenu de certaines formations, la décision est prise de créer un organisme de formation. Ainsi est né LOGOTOP en 2013. L'entrepreneuriat et l'accompagnement humain se rejoignent.

Qui mieux qu'un professionnel de santé est à même de chercher et choisir les contenus de formation destinés aux professionnels de santé.

La démarche de LOGOTOP est de faire appel à des formateurs étrangers et/ou des professionnels dont les travaux de recherche sous-tendent les méthodes de travail et donc le contenu de leurs programmes de formation.

Arrivée en 2015 de :

**Bérangère BOURIN-DARCQ** orthophoniste et organisatrice

**Manon HEYTE-BOJKO** orthophoniste et organisatrice

Toutes deux titulaires d'un diplôme d'orthophonie.

Un renfort précieux de ses deux collègues a permis à LOGOTOP de développer son activité et élargi les domaines dans lesquels sont organisées les formations.

En 2020, LOGOTOP souhaitant organiser des formations pour d'autres professionnels de santé deux professionnels sont devenus consultants.

**Mathilde MATHIEU** Masseur-kinésithérapeute

**Renaud VAUVOURG** Masseur kinésithérapeute

Ces deux professionnels de santé dynamiques et partageant nos valeurs vont poursuivre la démarche de recherche de méthodes innovantes et ayant prouvé leur efficacité pour les masseurs kinésithérapeutes et ergothérapeutes.

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066



## 5) Les méthodes pédagogiques

Toutes nos formations sont construites en fonction des besoins particuliers de votre profession.

Chaque formation est construite autour du concept de la pédagogie par objectifs. Chaque module comprend au moins, des apports théoriques puis des mises en application, une synthèse et/ou une évaluation. Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

## 6) Les moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques et supports remis aux stagiaires sont ceux exposés dans la colonne " moyens pédagogiques" des programmes de formation.

Pour les formations présentielles seules ou les sessions des formations à distance, ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- ➤ Documentation pédagogique remise à l'apprenant, en papier ou en version numérique selon sa préférence. Ces documents reprennent l'ensemble des présentations proposées pendant la formation.
- ➤ Un livret comprenant les apports essentiels et les exercices d'application est remis à chaque apprenant afin qu'il puisse retrouver les outils expérimentés pendant la formation, lors de leur mise en œuvre dans sa pratique professionnelle.
- ➤ Une assistance technique et pédagogique réalisée par le formateur ou l'équipe organisatrice pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement du parcours.
- ➤ Une information au bénéficiaire en amont de la formation par un document remis au stagiaire précisant le déroulement des activités à distance et le temps de travail estimé
- ➤ Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

## 7) Les moyens techniques

Nous mettons à votre disposition des moyens techniques récents et complets. Les formations et regroupement présentiel se déroulent dans des locaux dédiés à la formation ou dans vos locaux.

✓ Pour les formations en centre (en présentiel) une salle de formation équipée de :

- Salle de formation adaptée à la formation en cours (effectif variable)
- Tables et chaises pour tous les participants
- Paperboard et feutres
- Tableau blanc magnétique
- Vidéo projection sur grand écran HDMI ou VGA o WI-FI –
- Parking
- Respect des normes ERP et d'accessibilité aux personnes handicapées
- Restauration comprise et organisée par l'équipe LOGOTOP (respect des aversions par questionnaire en amont de la formation)

Avec chaque convocation est joint le plan d'accès à la salle de formation

Vous pouvez demander une présentation de la salle sur demande mail [logotopformation@gmail.com](mailto:logotopformation@gmail.com)

✓ Pour les formations à distance :

- Utilisation des outils : Zoom, Teams ou Skype pour les classes virtuelles
- Mise à disposition de ressources pédagogiques par mail ou par plateforme One drive, Google Drive ou Learn Upon

## 8) Nos références et partenaires

Retrouvez sur notre site Internet [logotop.fr](http://logotop.fr) :

- Les témoignages de nos stagiaires !
- Les établissements de santé qui nous ont fait confiance

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

## 9) Notre engagement déontologique

### TITRE I : Ethique professionnelle

- Art. 1 : Exercer son activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.
- Art.2 : Communiquer cette charte à toute personne en faisant la demande.

### TITRE II : Relations avec les clients

- Art.3 : Analyser les besoins, préciser clairement l'objectif atteindre et décrire le process ou l'ingénierie pédagogique.
- Art.4 : Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou co-traitance.
- Art.5 : S'engager à faire valoir les travaux et coûts spécifiques à la préparation.
- Art.6 : S'engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité.
- Art.7 : Assumer sa responsabilité personnelle, celle de ses collaborateurs et partenaires selon les contrats et conventions définis.
- Art.8 : Respecter intégralement les engagements pris.
- Art.9 : Donner des renseignements exacts sur sa formation et ses compétences professionnelles spécifiques.
- Art.10 : Mettre en œuvre toutes ses compétences quels que soient l'action, le client, les bénéficiaires et le prix.
- Art.11 : Exercer son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
- Art.12 : Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.
- Art.13 : Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez son client et n'exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions.
- Art.14 : Respecter la confidentialité des informations concernant son client.
- Art.15 : Respecter la culture de l'organisation cliente.

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

### **TITRE III : Relations avec les bénéficiaires des actions de formation**

- Art.16 : Inscrire ses actions dans une démarche de développement de la personne.
- Art.17 : Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.
- Art.18 : Garantir aux bénéficiaires des actions la confidentialité absolue sur leurs paroles ou comportement, sauf s'ils présentent des risques majeurs.
- Art.19 : Entretenir avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.
- Art.20 : S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts.
- Art.21 : Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.
- Art.22 : S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

### **TITRE IV : Relations avec la profession**

- Art.23 : Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession.
- Art.24 : Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement de ses compétences
- Art.25 : Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.
- Art.26 : Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.
- Art.27 : S'interdire toute concurrence déloyale ou captation de client présenté ou pressenti par un collègue.
- Art.28 : Faire connaître et respecter les principes du présent code de déontologie.

### **Titre V – Respect du cadre légal et réglementaire**

- Art. 29 : Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du travail pour les actions de formation professionnelle continue et se tenir informé de leur évolution.
- Art. 30 : Être en règle par rapport à toute obligation administrative, légale et fiscale.
- Art. 31 : N'accepter aucune rémunération illicite.
- Art. 32 : Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle. Nous nous engageons à ne demander uniquement aux stagiaires que des informations en lien direct et nécessaires

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

## 10) Règlement intérieur

### Règlement intérieur LOGOTOP

#### **GENERALITES**

##### Article 1 : Objet

Conformément aux dispositions de l'article L6352-3 du Code du Travail, le présent règlement intérieur a pour objet de préciser l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, de déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline et d'énoncer les dispositions relatives aux droits de la défense du stagiaire dans le cadre des procédures disciplinaires.

##### Article 2 : Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires des formations organisées par LOGOTOP Formation. Les stagiaires devront respecter les mesures d'hygiène et de sécurité applicables dans les établissements où sont organisés les stages.

#### **HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

##### Article 3 : Dispositions générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Chaque stagiaire doit se conformer strictement aux prescriptions générales, aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance dans l'établissement ou par les organisateurs.

##### Article 4 : Restauration

Quand la restauration est prise en charge dans la formation, les menus proposés veilleront à respecter les allergies, intolérances et exigences de chacun. Une demande sera faite en amont par l'organisme LOGOTOP au stagiaire.

##### Article 5 : Règles générales relatives à la protection contre les accidents

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de l'établissement en question.

#### Article 6 : Règles relatives à la prévention des incendies

Conformément aux articles R.4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie ainsi qu'un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement où se déroule le stage. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

#### Article 7 : Obligation d'alerte

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation. Le stagiaire, pouvant être déclaré responsable de tout préjudice causé par lui à autrui, doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

### **DISCIPLINES ET SANCTIONS**

#### Article 8 : Dispositions générales relatives à la discipline

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à l'application de l'une des sanctions.

Tout agissement considéré comme fautif par la gérante de l'organisme de formation LOGOTOP ou ses représentants pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'un avertissement ou d'une exclusion définitive de la formation.

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

## Article 9 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il convient d'en avertir au plus vite les responsables de la formation.

Une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi) en présentiel.

L'employeur du stagiaire (pour les salariés) est informé des absences dans les meilleurs délais.

## Article 10 : Entrées, sorties et déplacements

Les stagiaires n'ont accès aux salles que pour le déroulement des séances de formation. Il est interdit d'introduire dans les locaux des personnes étrangères aux stages.

## **PUBLICITE DU REGLEMENT**

Article 11 : Un exemplaire du présent règlement est mis à disposition du stagiaire sur le site [www.logotop.fr](http://www.logotop.fr)

## **RESPECT DE LA CHARTE QUALIOPI**

En tant qu'organisme de formation certifié QUALIOPI, LOGOTOP s'engage à respecter la charte d'usage

Organisme de formation LOGOTOP Catherine AIRIAU Médicentre 10 Rue du Dr Audic 56000 VANNES

Enregistré sous le numéro 53560987656. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Code NAF 8690 E. N° Siret 34895789500066

